

Charte de gouvernance ATSS 1.3

Gouvernance de haut niveau, séparation des rôles et procédure contradictoire pour le Registre PSSN & les scores ATSS.

Version : 1.3 (synthèse) · Statut : résumé public · Date : 25 décembre 2025

Objet

Ce document définit le modèle de gouvernance de haut niveau du registre du Numéro Souverain Panafricain (PSSN) et du processus de notation ATSS. Il clarifie les responsabilités, la gestion des preuves, la prise de décision et les voies de recours.

Il vise à prévenir la capture, les conflits d'intérêts et la manipulation, tout en protégeant les droits des parties.

Périmètre

S'applique à : (1) l'attribution des identifiants PSSN, (2) les scores ATSS_Q (qualité) et ATSS_I (intégrité), et (3) le traitement des dossiers d'intégrité (signalements, examens, corrections, sanctions, crédits positifs).

Rôles institutionnels et séparation

Principe central : normalisation, notation et infrastructure sont séparées. Aucun acteur ne peut contrôler les trois.

- PASC (Pan-African Standards Council) : encadre le standard, publie les règles, organise les recours et désigne les panels. Le PASC ne fixe pas de scores de façon unilatérale.
- Consortium académique (multi-universitaire) : portage scientifique et capacité d'examen. Initié par l'USK et étendu via MoUs avec des universités africaines. Participation aux panels consignée.
- USK (Université Simon Kimbangu) : institution initiatrice qui délègue la gouvernance et la notation aux processus consortium + PASC. L'USK est un ancrage fondateur, pas « le registre ».
- CENA (Centre Mandombe) : appui opérationnel (recherche, documentation, préservation). Soutient la traçabilité et l'archivage, sans fixer les scores seul.
- Opérateur technique (ex. Deep InfoSec) : hébergement, cybersécurité, fiabilité. Aucun rôle dans les décisions de notation. Non-ingérence via contrôles d'accès et journaux d'audit.
- Communautés et parties prenantes : soumission de preuves, demandes de correction, recours via des canaux définis.

Modèle décisionnel de notation

ATSS_Q et ATSS_I sont calculés à partir de règles publiques et d'événements documentés.

Toute modification de score référence : (1) la règle, (2) l'ensemble de preuves, (3) la trace de décision (vote du panel ou décision signée).

Pas de « dégradation secrète ». Les pénalités sont motivées de façon suffisante et non diffamatoire.

Dossiers d'intégrité et procédure contradictoire

- Réception : signalements avec preuves. L'anonymat peut être admis, mais le seuil de preuve est plus élevé.
- Triage : filtrage anti-spam, anti-harcèlement, doublons, périmètre.
- Information : lorsque pertinent, la partie concernée est informée et peut répondre dans un délai défini.
- Examen : évaluation des preuves selon les critères publiés. Conflits d'intérêts déclarés et gérés.
- Décision : aucune action, correction, crédit positif, avertissement, pénalité, ou renvoi.
- Publication : décisions consignées (règles + preuves) avec expurgation des données sensibles.

Recours et corrections

Toute entité notée peut demander un recours en citant la règle contestée, l'erreur alléguée et les preuves. Lorsque possible, le recours est examiné par un panel distinct.

Les corrections honnêtes sont normales et peuvent améliorer ATSS_I lorsqu'elles renforcent la transparence et la réparation.

Transparence et auditabilité

Le registre publie les règles de gouvernance, les règles de notation et un registre public des décisions permettant l'audit indépendant, dans le respect de la vie privée et de la sécurité.

Les journaux techniques (accès, changements, exports) sont conservés et accessibles aux auditeurs de gouvernance.

Conflits d'intérêts et anti-capture

Déclaration des conflits (liens financiers, co-publications, dépendances, litiges). Récusation obligatoire si l'impartialité est raisonnablement mise en doute. Panels diversifiés.

Aucun sponsor, opérateur ou institution ne peut contrôler simultanément les règles, les panels et l'infrastructure. Financements consignés.

Protection des données et sécurité

Collecte minimale. Données sensibles minimisées, chiffrées au repos et en transit, avec contrôle d'accès. Protection des lanceurs d'alerte et mesures anti-harcèlement obligatoires.

Gestion des versions

Les règles évoluent via propositions publiques, relecture et décisions consignées. Chaque version indique la date, la justification et les notes de compatibilité.

Contact

Contact registre et gouvernance : registry@pasc.institute

Implémentation de référence : Registre PSSN · ATSS 1.3 (web).